



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2020**

Date de la convocation : 9 Décembre 2020

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUÉ

La Ferté Saint-Aubin : Stéphane CHOUIN, Katia BAILLY (à partir du point 1.2), M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Gabrielle BREMOND

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD (à partir du point 1.2), M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

Sennely : M. Philippe de DREUZY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Anne GABORIT à M. Jean-Marie THEFFO, M. Jean- Marc CADET à M. Denis TREMAULT, Mme Constance de PÉLICHY à M. Sébastien DIFRANCESCHO

Secrétaire de séance : M. Hervé NIEUVIARTS

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,

MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Les procès-verbaux des séances des Conseils Communautaires des 6 octobre et 17 novembre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

1.1 Adoption des statuts de l'office de Tourisme des Portes de Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la création d'une régie communautaire à compter du 1^{er} janvier 2021 sous la forme d'un service public administratif doté de la seule autonomie financière et **ADOpte** les statuts de l'office de tourisme.

1.2 Composition et élection des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

Arrivées de Mesdames Marie-Anne Lingard et Katia Bailly.

Vote favorable à l'unanimité pour ne pas procéder au scrutin secret.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, FIXE** la composition du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne à 15 membres, répartis en 2 collèges :
 - Le collège des représentants de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, majoritaire, composé de 8 élus titulaires et 8 suppléants (conseillers communautaires et/ou municipaux);
 - Le collège des professions et activités intéressées par le secteur touristique local composé de 7 socio-professionnels représentatifs du secteur touristique local dans les domaines de la culture, des loisirs, de l'hébergement, de la restauration et de l'animation).
Pour chaque membre titulaire, un suppléant est désigné, soit 7 titulaires et 7 suppléants.

Les membres ci-après ont été désignés : 8 élus titulaires, et 8 suppléants :

La Ferté Saint-Aubin :

Constance de Pélichy, Nicole Boileau, et 2 suppléants : Emmanuel Thelliez et Patrick Pinault

Marcilly-en-Villette :

Aline Pouget titulaire et Virginie Martin suppléante

Ménéstreau-en-Villette :

Denis Trémault titulaire et Mathieu Marchand suppléant

Jouy-le-Potier :

Madame Patricia Gauthier titulaire et Thierry Zion suppléant.

Ligny-le-Ribault :

Mme Dominique Drupt titulaire et M. Nicolas Bertrand suppléant

Ardon :

Jean-Paul Roche titulaire et Anne-Marie Leblanc-Turbat suppléante

Sennely :

Philippe de Dreuzy titulaire et Jean-Jacques Bouquin suppléant

Et DÉSIGNE les membres du collège socio-professionnel :

Pour l'ADRT : désignation d'1 titulaire et d'1 suppléant par le Président de la CCPS sur proposition de l'ADRT

Pour la culture : 1 titulaire : Château de La Ferté Saint-Aubin (Titulaire) et Domaine du Ciran (Suppléant)

Pour les loisirs : Golf de Marcilly (Titulaire), et l'association des Marcheurs Solognots (Suppléant)

Pour les gîtes et chambres d'hôtes : La Grange de mon père (Titulaire), et Tireloup (Suppléant)

Pour l'hôtellerie : Mercure (Titulaire), et Les Muïds (Suppléant)

Pour la restauration : La Petite Auberge (titulaire), Croix Blanche (suppléant)

Pour l'association d'animation touristique de la CCPS : désignation d'1 titulaire et d'1 suppléant par le Président de la CCPS sur proposition de l'association

1.3 Convention d'organisation de l'édition 2021 du forum des entreprises

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, PARTICIPE au financement du forum des entreprises de Sologne 2021, soit 7 500 €, auxquels s'ajoute un engagement de trouver du mécénat à hauteur de 6 500 € et AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'organisation de l'édition 2021.

2. FINANCES

2.1 Demande de subvention via le programme Leader pour la signalétique des chemins de randonnées

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à :

- SOLLICITER une subvention européenne dans le cadre du programme Leader du GAL Forêt d'Orléans – Loire – Sologne

Le projet et le plan de financement sont approuvés vu le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

| Dépense € | HT | TTC | Recettes € | HT |
|--|--------------|--------------|-----------------|--------------|
| Conception, fabrication et installation signalétique | 125 000,00 € | 150 000,00 € | LEADER | 70 000,00 € |
| | | | AUTOFINANCEMENT | 80 000,00 € |
| TOTAL | 125 000,00 € | 150 000,00 € | TOTAL | 150 000,00 € |

2.2 Vote du budget primitif 2021 - budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 25 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Madame Gabrielle Brémond et Jean-Frédéric Ouvry), adopte le budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

| | | | |
|---------------------------|-------------|---------------------------|-------------|
| Dépenses fonctionnement : | 8 489 049 € | Recettes fonctionnement : | 8 489 049 € |
| Dépenses investissement : | 1 785 889 € | Recettes investissement : | 1 785 889 € |

2.3 Vote du budget primitif 2021 : budget annexe ZAE Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2021 du budget annexe ZAE Chavannerie II, équilibré comme suit :

| | | | |
|---------------------------|-----------|---------------------------|-----------|
| Dépenses fonctionnement : | 422 849 € | Recettes fonctionnement : | 422 849 € |
| Dépenses investissement : | 414 799 € | Recettes investissement : | 414 799 € |

2.4 Vote du budget primitif 2021 : budget annexe Prestations de service

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2021 du budget annexe Prestations de service, équilibré comme ci-dessous :

| | | | |
|---------------------------|----------|---------------------------|----------|
| Dépenses fonctionnement : | 17 500 € | Recettes fonctionnement : | 17 500 € |
| Dépenses investissement : | 0,00 € | Recettes investissement : | 0,00 € |

2.5 Vote du budget primitif 2021 : budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2021 du budget annexe SPANC, équilibré comme ci-dessous :

| | | | |
|---------------------------|----------|---------------------------|----------|
| Dépenses fonctionnement : | 56 492 € | Recettes fonctionnement : | 56 492 € |
| Dépenses investissement : | 3 787 € | Recettes investissement : | 3 787 € |

2.6 Vote du budget primitif 2021 : budget annexe Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2021 du budget annexe OTPS comme suit :

| | | | |
|---------------------------|-----------|---------------------------|-----------|
| Dépenses fonctionnement : | 113 036 € | Recettes fonctionnement : | 113 036 € |
| Dépenses investissement : | 155 000 € | Recettes investissement : | 155 000 € |

2.7 Versement des subventions 2021 aux associations – Budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, ADOPTE les subventions 2021 aux associations :

| Associations sollicitant une subvention | Versées 2020 | Subventions 2021 | Votes |
|---|--------------|------------------|--|
| Les Petits Loups | 41 000 | 42 000 | 27 POUR |
| CILS | 37 800 | 37 800 | 26 POUR M. Theffo ne participe pas au vote |
| Association des soins à domicile Nord Sologne | 18 000 | 18 000 | 27 POUR |
| Collège Pré des Rois | 5 000 | 4 000 | 27 POUR |
| FSE du collège | 1 300 | 1 200 | 27 POUR |
| UNSS | 1 300 | 1 200 | 27 POUR |
| Mission locale | 7 000 | 7 000 | 27 POUR |
| Amicale du personnel | 860 | 840 | 27 POUR |
| ESC Natation | 4 200 | 4 200 | 25 POUR 2 VOIX CONTRE M. Billiot et Mme Berrué |
| CLIC relais entour'age | 3 500 | 3 500 | 27 POUR |
| Jardin et vie | 250 | 250 | 27 POUR |
| CFEMs | 7 000 | 7 000 | 27 POUR |
| TOTAL | 127 210 | 126 990 | 27 POUR |

2.8 Versement des subventions 2021 aux associations – Budget Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le versement d'une subvention à l'association « Animations touristiques » 2021 de 5 100 €.

2.9 Convention de partenariat financier 2021 avec « Les Petits Loups »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président, à signer la convention de partenariat financier 2021 avec l'association « Les Petits Loup » pour le versement d'une subvention de 42 000 Euros pour 2021.

2.10 Convention de partenariat financier 2021 avec le CILS (Centre d'Initiatives Locales de Sologne)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 VOIX POUR, Monsieur Jean-Marie THEFFO ne prend pas, part au vote, AUTORISE Monsieur le Président, à signer la convention de partenariat financier 2021 avec le CILS pour le versement d'une subvention de 37 800 Euros pour 2021.

2.11 Subvention 2021 pour le budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, VERSE une subvention d'équilibre de 61 536 € au budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne, ainsi qu'une subvention d'équipement de 80 000 € au budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne pour l'année 2021.

2.12 Modification n°2 AP/CP pour l'élaboration d'un PLU intercommunal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE la création de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet d'élaboration d'un PLU intercommunal.

Le montant de l'AP sera ajusté au montant du marché et les crédits de paiement (CP) ajustés.

| Numéro AP | Libellé | Montant de l'AP | CP 2019 | CP 2020 | CP 2021 | CP 2022 |
|-----------|----------------------------------|-----------------|----------|-------------|-----------|------------|
| P201702 | Elaboration du PLU intercommunal | 200 000 € | 10 056 € | 80 786,56 € | 100 000 € | 9 157,44 € |

2.13 Modification n°4 AP/CP Etudes des transferts de compétences eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE la modification n°4 de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux études relatives à la prise des compétences eau et assainissement.

Ainsi, l'AP liée aux études relatives à la prise des compétences eau et assainissement est modifiée comme suit :

| Numéro AP | Libellé | Montant de l'AP | CP 2017 | CP 2018 | CP 2019 | CP 2020 | CP 2021 |
|-----------|---|-----------------|---------|----------|----------|---------|----------|
| P201703 | Prise des compétences eau et assainissement | 50 000 € | 0 € | 23 850 € | 11 910 € | 0 € | 14 240 € |

2.14 TARIFS 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs communautaires, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Tarifs du service de portage de repas à domicile aux personnes âgées :

| | Tarifs 2015 | Tarifs 2016 | Tarifs 2017 | Tarifs 2018 | Tarifs 2019 | Tarifs 2020 | Tarifs 2021 |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Tarifs par repas en € TTC | 6,25 € | 6,30 € | 6,35 € | 6,40 € | 6,50 € | 6,50 € | 6,50 € |

Pour information, le coût pour la CC avec le nouveau marché, de 8,28 € HT le repas avec soupe et passe à 8,49 € à compter du 1^{er} janvier 2021 (révision de prix provisoire).

Tarifs stationnement aire d'accueil des gens du voyage

| | Tarifs 2018 | Tarifs 2019 | Tarifs 2020 | Tarifs 2021 |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Caution en espèces | 120 € | 120 € | 120 € | 120 € |
| Stationnement (€/jour) | 2,55 € | 2,65 € | 2,65 € | 2,70 € |
| Electricité (€/jour) | 0,1846 € kwh | 0,1870 € kwh | 0,1870 € kwh | 0,20 € kwh |
| Eau (€/m ³) | 4,50 €/m ³ | 4,60 €/m ³ | 4,60 €/m ³ | 4,65 €/m ³ |

Tarifs du Cube :

| Espace aquatique | CCPS | Hors CCPS |
|--|----------|-----------|
| Adultes | 3,50 € | 5,00 € |
| Tarifs réduits* | 2,60 € | 3,30 € |
| Enfants -3 ans | gratuit | Gratuit |
| Carte 15 entrées adultes (validité 2 ans) | 48,00 € | 68,00 € |
| Carte 15 entrées tarifs réduits * | 37,00 € | 45,00 € |
| Abonnement annuel (validité date à date) | 154,00 € | 220,00 € |
| Abonnement annuel tarifs réduits (validité date à date)* | 119,00 € | 145,00 € |
| Carte PASS famille (50 entrées) validité 2 ans* | 132,00 € | 175,00 € |
| ALSH (unitaire) | 2,47 € | 3,00 € |
| CE / Camping (50 entrées) | 160,00 € | |

| Espace Balnéo (donne aussi accès à l'espace aquatique) | CCPS | Hors CCPS |
|--|----------|-----------|
| Entrée | 12,00 € | 15,00 € |
| Entrée Tarifs réduits * | 5,50 € | 8,00 € |
| Carte 15 entrées | 135,00 € | 195,00 € |
| Carte 15 entrées Tarifs réduits* | 68,00 € | 100,00 € |
| Accès CE /Camping (50 entrées) | 400,00 € | |

| Activités aquatiques | CCPS | Hors CCPS |
|---|---------|-----------|
| Séance activité Aquagym, Aquafit' Aquapalm' | 10,00 € | 14,50 € |
| Séance activité Aquabike et Fit&Bike | 11,50 € | 16,10 € |

| | | |
|---|----------|----------|
| Carte 15 séances activité aquagym | 135,00 € | 185,00 € |
| Carte 15 séances activité aquagym Tarifs réduits* | 121,50 € | 166,50 € |
| Carte 15 séances activité aquabike | 155,00 € | 217,00 € |
| Carte 15 séances activité aquabike Tarifs réduits* | 139,50 € | 195,50 € |
| Séance bébé-nageur/jardin aquatique (E+M+P) | 8,00 € | 11,20 € |
| Séance bébé-nageur/jardin aquatique (2ème enfant) | 5,50 € | 8,00 € |
| Stage enfant Période PV (5 séances) tout niveau | 37,50 € | |
| Stage adulte Période PV (5 séances) tout niveau | 40,00 € | |
| Ecole communautaire de natation (6/12 ans) semestre | 90,00 € | |

(* sous conditions d'éligibilité)

Tarifs réduits : Personnes handicapées et accompagnants/ RSA / demandeurs d'emplois/ étudiants (*justificatif à fournir*)

Carte / bracelet de remplacement (*en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution*): 3 €

Gratuité accompagnant ALSH

Gratuité ou remise sur entrées : par décision du Président pour toute action promotionnelle, dans la limite d'une remise annuelle de 10 000 €

Remboursement des abonnements : sur décision du Président rapportées à la séance suivante du Conseil communautaire pour information.

2.15 Tarifs SPANC 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE les nouveaux tarifs du SPANC.

- 130 € pour un contrôle de bon fonctionnement ou un contrôle de vente pour une et deux installations (inchangé par rapport à 2018), et 91 € (70% du cout initial) à partir de la troisième installation d'un même propriétaire.
- 180 € pour un contrôle de conception et d'exécution d'une installation en cours de réalisation ou de réhabilitation. Le paiement de la redevance se fait en deux temps : 90 € suite au contrôle de bonne conception, et 90 € suite au contrôle de bonne exécution.
En cas d'absence de l'usager ou de son représentant alors qu'un avis de passage a été envoyé au propriétaire de l'installation, un dédommagement forfaitaire de déplacement de 20 € est envoyé au propriétaire de l'installation.

2.16 Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Sennely – Rénovation de l'appartement au-dessus de l'épicerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ATTRIBUE un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement de la rénovation de l'appartement au-dessus de l'épicerie, à hauteur de 14 101,45 € soit 24 % du cout des travaux et **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne, à signer la convention d'attribution.

2.17 DETR 2021 - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux relative au projet de voirie Allée de La Chavannerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE le projet de réfection partielle de voirie, située Allée de La Chavannerie pour un montant estimatif de 91 666,66 € H.T et **ADOPTE** le plan de financement

| Dépenses | H.T | TTC | Recettes (€ HT) | H.T |
|----------|-------------|--------------|-----------------|-------------|
| Travaux | 91 666,66 € | 110 000,00 € | DETR | 45 833,00 € |
| | | | Autofinancement | 45 833,66 € |
| Total | 91 666,66 € | 110 000,00 € | Total | 91 666,66 € |

Une subvention est sollicitée d'un montant de 45 833,00 € H.T. au titre de la DETR 2021, soit 50 % du montant du projet.

2.18 Décision modificative n°2 budget principal 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n°2 du budget principal, dont l'équilibre s'établit ainsi :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTES DE FONCTIONNEMENT | |
|----------------------------|---------|----------------------------|---------|
| Chapitre 65 | 103 000 | Chapitre 73 | 103 000 |
| TOTAL | 103 000 | TOTAL | 103 000 |

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Tableau des effectifs – emplois permanents

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, MODIFIE le tableau des effectifs de la façon suivante en :

- créant un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au 1^{er} janvier 2021, 50 % tourisme et 50 % communication.
- supprimant 5 postes tels que listés ci-dessus
- modifiant les grades de 3 postes comme indiqué ci-dessus.

3.2 Avenant n°10 relatif à la mutualisation des services et à la mise à disposition d'agents communautaires auprès de la ville de La Ferté Saint-Aubin et du CCAS de La Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE l'avenant n°10 à la convention de mises à dispositions entre la commune de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne et **APPROUVE** les conventions de mises à dispositions individuelles.

3.3 Mises à disposition partielles de service entre Ardon et la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la convention de mise à disposition entre la commune d'Ardon et la Communauté de Communes des Portes de Sologne, pour la mise à disposition d'un agent communautaire du service PROU pour exercer les fonctions d'agent chargé d'urbanisme, pour une durée d'un an, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

3.4 Mises à disposition partielle de service entre Jouy-le-Potier et la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la convention de mise à disposition entre la commune de Jouy-le-Potier et la Communauté de Communes des Portes de Sologne, pour la mise à disposition d'un agent communautaire du service PROU pour exercer les fonctions d'agent chargé d'urbanisme, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

3.5 Mises à disposition partielle de service entre Ménestreau-en-Villette et la CCPS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la convention de mise à disposition entre la commune de Ménestreau-en-Villette et la Communauté de Communes des Portes de Sologne, pour la mise à disposition d'un agent communautaire du service PROU pour exercer les fonctions d'agent chargé d'urbanisme, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

3.6 Mise en place du RIFSEEP pour les ingénieurs territoriaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

| Groupes de fonctions | | IFSE brute mensuelle (régime indemnitaire de base modulable) | Plafond réglementaire annuel de l'IFSE | Plafond réglementaire annuel du CIA |
|----------------------|--|--|--|-------------------------------------|
| Groupe 1 | Directeur Général des Services Directeur Général Adjoint | 1 000,00 € | 36 210 € | 6 390 € |
| Groupe 2 | Directeur | 600,00 € | 32 130 € | 5 670 € |
| Groupe 3.1 | Adjoint au Directeur | 450,00 € | 25 500 € | 4 500 € |
| Groupe 3.2 | Responsable de service | 300,00 € | | |
| Groupe 4 | Adjoint au responsable de service Chargé de mission, d'études ou de projets | 180,00 € | 20 400 € | 3 600 € |

3.7 Recrutement d'un psychologue en vacations pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, RECRUTE un psychologue sur le Relais Petite Enfance (RPE) avec une intervention prévisionnelle fixée à 10 heures par an (soit 5 séances de 2 heures chacune), dont le taux horaire de chaque vacation à 60 euros nets (frais de déplacements inclus).

3.8 Recrutement d'un service civique

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat d'engagement de service civique avec le volontaire qui interviendra à l'Espace public numérique départemental au sein du centre social de La Ferté Saint-Aubin.

3.9 Présentation des lignes directrices de gestion 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, EMET un avis favorable sur les lignes directrices de gestion 2021.

Les lignes directrices de gestion définissent les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de chaque collectivité territoriale et établissement, compte tenu des politiques publiques mises en œuvre par ceux-ci et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

4. SERVICES A LA POPULATION

4.1 Appel à projet inclusion numérique

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet Inclusion numérique, porté par le Département engagé dans le cadre d'une politique « Le Numérique pour Tous », dans une démarche d'inclusion numérique en soutenant les projets des territoires.

5 – QUESTIONS DIVERSES

- 1- Information est donnée sur les 3 dispositifs de soutien au monde économique mis en place par rapport à la situation sanitaire du COVID-19 concernant les entreprises de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.
- 2- Information est donnée sur le taux de la fréquentation annuel moyen sur 12 mois de l'aire d'accueil des gens du voyage pour les années 2018/2019 et 2020, pour les aires des Communes de La Ferté Saint-Aubin, Lamotte-Beuvron et Nouan-le-Fuzelier.

6 – QUESTIONS ECRITES

- 1- **Question écrite de Monsieur DUPLAIX Lionel portant sur l'inauguration de l'espace de services publics, dans les locaux de la Maison de l'animation sociale et de la solidarité.**
- 2- **Question écrite de Monsieur DUPLAIX Lionel portant sur la plateforme Campagnon mise en place en mars 2019.**

=*==*==

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 22 h 05.

La Ferté Saint-Aubin, le 16 Décembre 2020
Le Président,
Jean-Paul ROCHE



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE SOLOGNE' and a small star at the bottom. The signature is a stylized, cursive 'JPR'.